

Résumé de l'étude de cas du val d'Anniviers

Deux types d'organisation communautaire

Dans la vallée d'Anniviers, deux types d'organisation communautaire ont persisté au fil du temps : les consortages et les bourgeoisies.

Les *consortages* sont créés dans le but de gérer une ressource, principalement l'herbe des alpages (droit d'herbe), les constructions afférentes, et les bisses (canaux d'irrigation). Ce sont des associations privées de détenteurs de droits réglementées par le Code civil. Les membres de consortages, appelés *consorts* ou *allodiateurs*, détiennent des parts transférables et accumulables. Aujourd'hui, des étables communautaires anniviardes sont également organisées en consortage.

Les *bourgeoisies* sont les anciennes « autorités publiques » locales ou communes. Elles sont réglementées par la loi sur les bourgeoisies et celle sur les communes. Les bourgeoisies sont propriétaires de forêts, de la maison communale, de moulins, de caves et de vignes près de Sierre. Les membres sont appelés bourgeois-es. Le droit de bourgeoisie est individuel et s'obtient par héritage, mariage, ou cooptation et achat.

Les consorts sont généralement bourgeois, mais pas nécessairement du village voisin de l'alpage – la transhumance peut nécessiter la traversée de plusieurs vallées. A l'inverse, les bourgeois-es ne sont pas tous membres d'un consortage et la plupart n'ont plus de lien avec l'agriculture.

Les bourgeoisies

Jusqu'à la République helvétique, les bourgeoisies étaient des organisations représentant les familles villageoises ayant progressivement acquis une autonomie locale vis-à-vis du prince-évêque de Sion. Leur position a changé au XIXe siècle, lorsqu'elles ont combattu les idées libérales-radicales telles que la libre circulation des personnes, la citoyenneté et le principe d'égalité. Alors que l'État-nation fraîchement créé visait à ouvrir les institutions locales à la participation de la plupart des habitants, les bourgeoisies refusèrent d'intégrer celles et ceux considérés comme étrangers, c'est-à-dire n'appartenant pas aux familles locales membres des bourgeoisies. Elles se replièrent sur elles-mêmes pour échapper à ce qu'elles perçurent comme un coup du sort et perdirent progressivement leurs compétences politiques au profit des communes politiques créées dans le cadre de la mise en place de l'Etat fédéral moderne. La dernière compétence politique retirée aux bourgeoisies valaisannes en 2008 était la naturalisation des nouveaux citoyens.

Trois des six bourgeoisies anniviardes ont conservé une gestion commune des affaires municipales et bourgeoises jusqu'à la fusion des municipalités de la vallée. Le rejet simultané de la fusion des bourgeoisies a définitivement séparé les deux institutions. Les bourgeoisies ont renouvelé leur rôle par l'entretien des bâtiments historiques et le maintien des traditions. La nouvelle municipalité soutient financièrement ces activités, car l'entretien des constructions et chemins, les visites guidées et les autres activités organisées par les bourgeoisies et les consortages constituent un atout pour le tourisme. Ces changements fonctionnels n'ont pas eu de conséquences sur la politique d'admission très stricte des nouveaux membres ou la féminisation des assemblées bourgeoises dont la domination masculine reste de mise.

Les forêts bourgeoises

Les forêts d'Anniviers sont à 90% propriété des six bourgeoisies de la vallée. Depuis 2004, les bourgeoisies et d'autres propriétaires ont délégué la gestion de leurs forêts à un triage. Le triage est une unité administrative permettant aux propriétaires de forêts de se regrouper au sein d'un périmètre défini par le canton.

L'assemblée du triage représente les propriétaires en proportion des surfaces forestières détenues. Les principales compétences légales du triage sont la police forestière et la gestion des forêts de protection. La fonction de police relève du garde forestier engagé par le triage. Pour les forêts de protection, une convention avec le canton définit les surfaces à entretenir et les subventions liées.

Les principaux facteurs expliquant la création du triage et le changement d'échelle de la gestion forestière sont l'évolution de l'économie forestière mondiale et de la politique forestière fédérale. Sous l'angle du marché, la baisse du prix du bois et la faible compétitivité des producteurs suisses de bois de montagne ont entraîné une réduction des revenus de l'activité forestière. Ces changements ont été accentués par la baisse des subventions fédérales destinées aux forêts de protection dont le Valais est presque exclusivement constitué. De plus, la modification des critères d'attribution des subventions fédérales en faveur d'une productivité plus élevée a pénalisé les producteurs de bois de montagne.

Afin de maintenir ses activités, le triage d'Anniviers a investi d'autres secteurs économiques et développé des prestations privées, telles que la construction de poteaux, de bancs, de tables et de clôtures, la réalisation d'élagages et de travaux paysagers, et l'entretien des forêts à proximité des lignes à haute tension. Ces revenus alternatifs représentent aujourd'hui environ 50% de l'ensemble des revenus du triage, supplantant les subventions fédérales (30%) et les revenus de travaux pour le compte des autorités (20%).

Les alpages en consortage

La structure de propriété dominante des alpages anniviards est le consortage. Quatorze alpages sont détenus par des consorts, mais tous sont exploités à titre individuel. Seuls les deux alpages propriété de la municipalité sont exploités collectivement.

L'abandon de l'exploitation collective des alpages remonte aux années 1960. L'exode rural et le retrait des agriculteurs exerçant la profession à titre secondaire ont conduit à une professionnalisation de la gestion des alpages et des activités agricoles de la vallée.

Certains alpages bénéficient d'un chevauchement spatial avec les infrastructures des remontées mécaniques de sport d'hiver et les pistes de ski. Les sociétés exploitantes versent une compensation financière au consortage permettant de moderniser les infrastructures (accès routier, salle de traite et fromagerie, logements du personnel) et d'assurer le maintien des activités agricoles.

Un défi d'exploitation porte sur les rivalités entre le tourisme estival et les mesures de protection face aux grands prédateurs. Le tourisme étant dépendant de l'entretien des pâturages, ces rivalités ne doivent pas être surestimées.

En revanche, la politique agricole réoriente les subventions vers la gestion des surfaces et diminue en corollaire le nombre minimum d'unités de bétail par alpage. Un tel changement peut entraîner

une baisse de la fréquentation de l'alpage, des changements dans la végétation herbacée, voire l'abandon de pâturages plus petits et/ou moins attrayants.

D'ici quelques dizaines d'années, la dissolution de certains consortages et la vente des droits d'alpage à des acheteurs individuels est possible. En effet, le vieillissement des ayants droit, la diminution des liens entretenus par les jeunes ayants droit avec l'agriculture et, dans certains cas, l'obsolescence du registre des ayants droits remettent en question cette structure de propriété.

L'avenir

Avec la libéralisation des marchés agricoles, sylvicole et énergétique et la réorientation des politiques publiques vers l'innovation et la compétitivité, les régions de montagne en Suisse sont de plus en plus évaluées en fonction de leur capacité à contribuer aux intérêts nationaux, tels que la production d'énergie, le tourisme et les questions connexes de conservation du paysage (Rudaz & Debarbieux 2013). La municipalité d'Anniviers soutient la promotion combinée des activités de tourisme et de production agricole. Les mesures prévues comprennent la mise aux normes de l'abattoir, la promotion des produits agricoles locaux, le développement de l'agritourisme, ainsi que la création et l'amélioration des sentiers de randonnée, notamment ceux situés à proximité des bisses restaurés par la municipalité. Ces projets sont autant d'opportunités de pérennisation, de transformation et/ou de réinvention des organisations communautaires.

Kontakt Forschung :

Stephane Nahrath: Universität Lausanne, stephane.nahrath@unil.ch

François-Xavier Viallon: Francois-Xavier.Viallon@ehb.swiss